



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de la Révision Générale du PLU de la Commune de Bras-Panon

.....

Par arrêté n° 2019 - 485 en date du 05 Juillet 2019, le Maire de la Commune de Bras-Panon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Révision Générale du PLU. Le projet a été engagé, en vue de permettre :

- La mise en compatibilité avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)
- La prise en compte et/ou traduction réglementaire des nouvelles législations et leur implication notamment en termes d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales), d'aménagement, d'inondabilité, de bruit, de risques
- L'intégration de nouveaux éléments de réflexion d'Aménagement déjà menées, en cours ou programmés sur le territoire de la commune
- Des réflexions et propositions sur le Développement de la Commune
- La prise en compte de la législation et de ses implications notamment en matière de gestion des risques hydrauliques, d'assainissement, de paysages

A cet effet, le Tribunal Administratif de Saint-Denis, en date du 27 Juin 2019 a désigné :
Madame Jocelyne YERRIAH en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Bras-Panon 89 RN2 – 97 412 BRAS-PANON du **12 Août 2019 au 13 Septembre 2019 inclus**, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire- Enquêteur tiendra une permanence en Mairie les :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| • Lundi 12 Août 2019 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Mardi 20 Août 2019 | de 13 h 00 à 16 h 00 |
| • Jeudi 29 Août 2019 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Mercredi 4 Septembre 2019 | de 13 h 00 à 16 h 00 |
| • Vendredi 13 Septembre 2019 | de 09 h 00 à 12 h 00 |

Les pièces du dossier pourront être consultées pendant **31 jours consécutifs (du 12 Août au 13 Septembre inclus) :**

- Sur le site de la Ville : www.braspanon.re
- En Mairie (Service Aménagement – Urbanisme) aux heures habituelles d'ouverture au public

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du projet de Révision Générale du PLU de Bras-Panon et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- *Sur le registre d'enquête tenu en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme),*
- *Ou les adresser au Commissaire- Enquêteur, par écrit, en Mairie,*
- *Ou par voie électronique à l'adresse suivante : adl@braspanon.re.*
Dans ce cas, noter en objet du courriel : « observations PLU pour Commissaire-Enquêteur ».

Le commissaire enquêteur dresse dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire.

Le Maire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse pour répondre aux questions et observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur retournera en Mairie le dossier accompagné de son rapport et ses conclusions motivées en précisant si ses conclusions sont favorables ou non au projet de Révision Générale du PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme), pendant un an à compter de la date de remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Maire

Daniel GONTHIER